

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Plan sur l'accessibilité

2023-2026

Canada

This document is also available in English.

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa (Ontario) K1P1C7

Tél : 613-239-5000; 1-800-465-1867 (sans frais);
613-239-5090 ou 1-866-661-3530 (ATS)

ccn-ncc.gc.ca

Commission de la capitale nationale
Plan sur l'accessibilité de la Commission de la capitale nationale
2023-2026
ISSN: 2817-0830

Table des matières

Résumé	2
Résumé des principaux obstacles et des mesures à prendre.....	3
Réalizations et faits saillants	5
I. Généralités	7
Contexte.....	7
À propos de la Commission de la capitale nationale.....	8
Notre engagement envers l'accessibilité universelle	8
Coordonnées de la Commission de la capitale nationale.....	10
II. Obstacles et mesures	11
1. Emploi.....	12
2. Environnement bâti	15
3. Technologies de l'information et des communications.....	18
4. Communications (autres que les technologies de l'information et des communications)	20
5. Acquisition de biens, de services et d'installations	23
6. Conception et prestation de programmes et de services.....	24
7. Transport.....	26
III. Consultations	27
Processus de consultation.....	27
Consultation continue	29
Glossaire	30

Résumé

La Loi canadienne sur l'accessibilité vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040.

La CCN a élaboré un plan sur l'accessibilité pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et envers les personnes handicapées. Le plan décrit les obstacles qui existent à la CCN et les mesures que nous prendrons pour les éliminer au cours des trois prochaines années (de 2023 à 2026).

Un principe clé de la Loi est « Rien sans nous », qui signifie que les personnes handicapées doivent être consultées au moment d'élaborer des lois, des règlements, des politiques, des pratiques et des programmes. Ces personnes sont les mieux placées pour nous parler des obstacles auxquels elles font face. À ce titre, la contribution du personnel handicapé de la CCN a joué un rôle déterminant dans l'établissement du plan d'action.

Pendant l'élaboration du plan, la CCN a également consulté ses partenaires en matière d'accessibilité, comme le comité sur la diversité et l'inclusion, le comité d'analyse comparative entre les sexes plus et le comité consultatif sur l'accessibilité universelle. L'ensemble du personnel de la CCN a eu l'occasion de répertorier les obstacles à l'accessibilité au moyen d'un sondage.

Résumé des principaux obstacles et des mesures à prendre

La CCN met en œuvre des solutions concrètes pour éliminer les obstacles à l'accessibilité. Les mesures prises par la CCN contribueront à faire de la région de la capitale nationale une région accessible, et à faire en sorte que l'effectif reflète la diversité de la population canadienne.

Principaux obstacles répertoriés	Mesures à prendre par la CCN
<p>Des obstacles existent dans différentes méthodes de communication avec le public et le personnel, particulièrement en ce qui a trait aux communications numériques.</p> <p>Les normes d'accessibilité ne sont pas entièrement respectées en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'information disponible sur le site Web et l'intranet;• les activités publiques et internes;• les logiciels et le matériel utilisés par le personnel.	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer les communications publiques et internes pendant les réunions et les activités, et veiller à ce que les communications numériques soient entièrement accessibles.• Améliorer l'architecture technologique et les systèmes logiciels de la CCN afin de respecter les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0 niveau AA).• Mener des activités annuelles de consultation et de mobilisation auprès des personnes handicapées.
<p>Certains espaces de travail du personnel, certaines commodités publiques et certains espaces appartenant à la CCN ne sont pas entièrement accessibles.</p>	<ul style="list-style-type: none">• S'efforcer de mettre en œuvre et de dépasser les normes d'accessibilité universelle en ce qui concerne l'intendance, la conception, la signalisation, et la construction des espaces publics et des lieux de travail de la CCN, ainsi que dans la conception des programmes publics.

Principaux obstacles répertoriés	Mesures à prendre par la CCN
<p>La formation offerte au personnel pour favoriser la conscientisation et l'accessibilité est pour le moment limitée.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre une formation sur l'accessibilité et la sensibilisation en matière de handicap, la diversité et l'inclusion à l'intention du personnel, des gestionnaires et des cadres supérieurs.• Mettre en œuvre des pratiques qui visent à intégrer une culture de diversité et d'inclusion en milieu de travail afin d'attirer et de retenir le personnel, peu importe leur capacité, leur âge, leur sexe et d'autres facteurs identitaires.• Soutenir les comités qui favorisent et appuient la diversité, l'inclusion et l'accessibilité au nom de la CCN.
<p>Certaines politiques de la CCN et leurs outils de soutien doivent être examinés et mis à jour afin de trouver et d'éliminer les obstacles.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite des consultations avec les personnes handicapées (le public et le personnel) au sujet du Plan sur l'accessibilité, des politiques, des programmes et des pratiques de la CCN.• Mettre à jour et élaborer des politiques et des lignes directrices de façon à inclure les exigences en matière d'accessibilité dans de multiples domaines de responsabilité, y compris la planification à court et à long terme, la conception, la construction, l'utilisation des terrains fédéraux, les systèmes de TI, les communications et les ressources humaines.

Réalisations et faits saillants

Bien qu'il reste encore à la CCN des obstacles à éliminer, nous sommes fiers des nombreuses mesures que nous avons déjà prises pour favoriser l'accessibilité dans les lieux publics que nous gérons et dans nos milieux de travail. En 2022, la promotion de la diversité et de l'inclusion est devenue l'une des principales priorités de la CCN.

La CCN compte de nombreux comités actifs qui se penchent sur des questions liées à l'accessibilité. Ces comités sont les suivants :

- le comité consultatif sur l'accessibilité universelle;
- le comité sur la diversité et l'inclusion;
- le comité d'analyse comparative entre les sexes plus;
- les comités de santé et de sécurité au travail.

La CCN entretient continuellement les lieux publics qu'elle gère et ses lieux de travail. Nous nous efforçons de trouver les risques pour la sécurité et de les corriger. Nous sommes également fiers des processus et des approbations en place qui contribuent à répertorier les obstacles pour les personnes handicapées et qui permettent de trouver des solutions lorsque nous travaillons sur des projets de construction. Les grands projets de construction qui sont ou qui seront accessibles au public sont présentés au comité consultatif sur l'accessibilité universelle, et les commentaires du comité nous servent à adapter les projets afin de les rendre plus accessibles.

L'accessibilité universelle est un principe directeur du projet de modernisation du milieu de travail de la CCN dans le nouvel immeuble du siège social situé au 80, rue Elgin.

La CCN a entrepris de mettre à jour certains des systèmes et des applications de technologie de l'information que nous utilisons, et nous nous efforçons de nous conformer aux normes d'accessibilité universelles du gouvernement. Récemment, nous avons ajouté le sous-titrage et la diffusion de vidéos dans la salle de conférence de l'administration centrale de la CCN où se tiennent les réunions publiques du conseil d'administration.

La CCN offre aux personnes candidates des mesures d'adaptation lorsqu'elles participent aux processus de dotation, et elle peut compter sur du personnel dévoué qui aide les nouvelles personnes employées qui ont besoin de mesures d'adaptation ou de soutien ergonomique. Nous avons également ajouté de la formation obligatoire à l'intention du personnel afin de le conscientiser à la santé et à la sécurité, à l'analyse comparative entre les sexes plus et à la prévention du harcèlement; d'autres occasions d'apprentissage suivront.

I. Généralités

Le Plan sur l'accessibilité de la Commission de la capitale nationale (CCN) est conforme à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA) et au [Règlement canadien sur l'accessibilité](#).

Les mots relatifs à l'accessibilité utilisés dans le présent document sont définis dans le [glossaire](#).

Contexte

La [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. Il s'agit d'une loi fédérale qui vise à répertorier et à éliminer les obstacles à l'accessibilité ainsi qu'à prévenir de nouveaux obstacles. La CCN est assujettie à la Loi et, à ce titre, nous devons :

- publier un plan sur l'accessibilité;
- établir un processus pour recevoir des commentaires sur le plan et les obstacles à l'accessibilité;
- consulter les personnes handicapées;
- préparer des rapports d'étape sur la mise en œuvre du plan;
- fournir une description des processus de rétroaction;
- faire rapport au [commissaire à l'accessibilité](#) chaque année;
- nous acquitter des responsabilités de la CCN en appliquant les [principes énoncés](#) dans la Loi;
- mettre à jour le Plan sur l'accessibilité tous les trois ans.

À propos de la Commission de la capitale nationale

La CCN est une société d'État fédérale établie en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* et est également un organisme fédéral distinct, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (annexe V). La CCN veille à ce que la région de la capitale nationale soit une source dynamique et inspirante de fierté pour la population canadienne, et un legs aux générations à venir. La CCN offre une valeur unique dans la région de la capitale grâce au soutien de ses 500 employés en assumant trois rôles précis :

- Planificatrice à long terme des terrains fédéraux
- Intendante principale des lieux publics d'importance nationale
- Partenaire créative engagée envers l'excellence en matière d'aménagement et de conservation

Notre engagement envers l'accessibilité universelle

L'[Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017](#) a révélé que plus de 6,2 millions de personnes au Canada répondaient aux critères de l'incapacité. Ce total comprend plus de 6 millions de personnes présentant un état ou un problème de santé à long terme qui correspond à au moins un des dix [types d'incapacité](#).

Le présent plan d'action appuie les objectifs de la CCN de veiller à ce que l'inclusivité et la richesse de la diversité du Canada se reflètent dans l'intendance des biens de la CCN, dans ses espaces publics, et dans le développement de sa main-d'œuvre et de son milieu de travail.

La CCN s'est engagée à travailler à l'atteinte des objectifs de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* en :

- s'efforçant d'établir une CCN sans obstacle d'ici 2040;
- veillant à ce que la conception des terrains de la CCN auxquels le public a accès ainsi que les services et commodités offerts respectent les Lignes directrices de conception pour la région de la capitale nationale;
- mettant en œuvre l'accessibilité universelle et en défendant les droits des personnes handicapées;
- déterminant, éliminant et prévenant les obstacles à l'accessibilité dans ses programmes, ses politiques, ses espaces publics et ses milieux de travail;
- travaillant avec les personnes handicapées, les organismes qui défendent leurs intérêts et les comités internes, en les consultant afin de mieux comprendre toute la diversité des collectivités desservies par la CCN, et de répertorier et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité;
- rehaussant la représentation des personnes handicapées;
- créant un milieu de travail où chaque personne est traitée avec dignité, équité et respect, et où chaque personne peut participer et contribuer pleinement aux objectifs de la CCN.

Coordonnées de la Commission de la capitale nationale

Vous pouvez communiquer avec nous au sujet de l'accessibilité des façons suivantes :

- Téléphone : 613-239-5000 ou 1-800-465-1867 (sans frais)
- Appareil téléscripteur (ATS) : 613-239-5090 ou 1-866-661-3530 (sans frais)
- [Service de relais vidéo canadien](#)
- Courriel : accessibility-accessibilite@ncc-ccn.ca
- Courrier :
Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Adresser les communications à :
Coordonnateur, Programmes d'information

II. Obstacles et mesures

Les obstacles ainsi que les plans visant à les éliminer et à les prévenir sont regroupés en sept domaines prioritaires.

1. L'emploi
2. L'environnement bâti
3. Les technologies de l'information et des communications (TIC)
4. Les communications autres que les TIC
5. L'acquisition de biens, de services et d'installations
6. La conception et la prestation de programmes et de services
7. Le transport

1. Emploi

La CCN s'efforce d'être une employeuse de choix, pour tout le monde. Nous voulons donner aux personnes handicapées un accès égal à l'emploi et aux possibilités d'avancement. Nous voulons également leur offrir l'accès aux mesures d'adaptation dont elles ont besoin de manière à leur permettre de contribuer à leurs pleines capacités en tant que membres du personnel. Il est important que tout le personnel se sente à sa place au sein de la CCN.

Obstacles : emploi

Les connaissances et la conscientisation à l'égard de l'accessibilité sont limitées.

Le personnel manque peut-être d'information ou de connaissances pour être en mesure d'aborder pleinement le travail sous l'angle de l'accessibilité.

Mesures prévues : emploi

- Mettre en place des exigences en matière de conscientisation et de formation sur l'accessibilité et l'incapacité pour le personnel, y compris les gestionnaires, les conseillers en ressources humaines, les cadres supérieurs et les spécialistes.
- Mettre en œuvre des séances de formation et de conscientisation sur la diversité, l'inclusion et les préjugés inconscients pour l'ensemble du personnel.
- Élaborer des plans pour améliorer le recrutement et le maintien en poste de personnes handicapées.
- Mettre en œuvre la trousse de formation et d'outils sur l'analyse comparative entre les sexes plus ainsi que les lignes directrices du projet pilote sur l'analyse comparative entre les sexes plus.

Obstacles : emploi	Mesures prévues : emploi
<p>Les activités en milieu de travail ne tiennent peut-être pas pleinement compte des besoins du personnel handicapé.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mener une campagne pour encourager le personnel actuel qui fait partie des groupes visés par l'équité en matière d'emploi à s'auto-identifier.<ul style="list-style-type: none">- Mettre à jour la définition d'« incapacité » aux fins de l'auto-identification.- Trouver des mesures supplémentaires pour constituer un effectif représentatif.• Continuer de chercher des moyens d'améliorer la culture en milieu de travail au moyen de programmes et de services de ressources humaines.• Continuer de promouvoir l'inclusivité en milieu de travail.• Trouver des façons de s'assurer que le personnel handicapé est pris en compte et inclus dans l'élaboration d'activités en milieu de travail et d'événements spéciaux.
<p>Les technologies de l'information utilisées pour la dotation et la gestion du rendement ne sont peut-être pas entièrement accessibles.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des plans pour éliminer et prévenir les obstacles dans les systèmes utilisés pour la dotation.

Obstacles : emploi

Il n'existe aucune procédure officielle relative à la communication des mesures d'adaptation proposées aux personnes candidates dans les processus de dotation. Cette lacune pourrait causer les situations suivantes :

- Les personnes candidates ratent des occasions de demander et d'obtenir des mesures d'adaptation.
- Les gestionnaires et les conseillers en ressources humaines ne savent pas comment offrir des mesures d'adaptation aux personnes handicapées.

Certaines politiques et procédures ainsi que certains systèmes d'emploi des ressources humaines utilisent des approches, des pratiques ou un langage désuet qui pourraient contribuer aux obstacles systémiques à l'accessibilité.

Mesures prévues : emploi

- Améliorer les communications aux personnes candidates sur la façon de demander des mesures d'adaptation.
- Améliorer les communications aux gestionnaires sur la façon de fournir des mesures d'adaptation aux personnes candidates pendant les processus de dotation.
- Ajouter des renseignements sur le processus d'adaptation au processus d'intégration.
- Explorer la possibilité d'adopter le Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada

- Examiner les politiques, les procédures, les systèmes technologiques des programmes, etc., et formuler des recommandations sur la façon de les améliorer.
 - En fonction des recommandations, élaborer un plan pour moderniser les politiques, les programmes et les services des ressources humaines afin d'éliminer et de prévenir les obstacles systémiques, et d'établir un lien de confiance avec les personnes handicapées.
- Inclure et consulter les comités et les personnes handicapées dans le cadre du réaménagement des programmes et des politiques des ressources humaines.

2. Environnement bâti

La CCN est le principal urbaniste fédéral et le plus important propriétaire foncier de la région de la capitale nationale. À ce titre, nous collaborons avec les parties prenantes pour utiliser et développer le caractère naturel et culturel de la capitale, en gardant à l'esprit l'accessibilité, la sensibilité environnementale, la durabilité et les pratiques exemplaires.

Nous prenons soin des espaces publics essentiels qui sont uniques au patrimoine symbolique, naturel et culturel de notre pays, et nous les protégeons. Nos actifs comprennent le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, la patinoire du canal Rideau, les terrains et les parcs urbains, les sentiers, les promenades pittoresques, les biens immobiliers et les édifices patrimoniaux, les installations agricoles et de recherche, et les monuments commémoratifs. Nous nous occupons également des six résidences officielles, de leur terrain et de leurs bâtiments auxiliaires.

Obstacles : environnement bâti

Inaccessibilité des espaces et des biens publics : certains espaces publics et actifs (y compris les sentiers, les espaces verts, les parcs et les promenades de bois) présentent des risques ou sont peu accessibles, et ils doivent être améliorés ou restaurés.

Mesures prévues : environnement bâti

- Inclure des principes d'accessibilité universelle lors de la conception, de la construction et de la restauration de parcs et d'espaces verts.
- Appliquer les normes d'accessibilité universelle sur certains sentiers.
- Ajout d'une plateforme à la promenade de la tourbière Mer Bleue pour améliorer l'accessibilité.
- Continuer de présenter tous les grands projets de construction au comité consultatif sur l'accessibilité universelle et tenir compte de ses commentaires pour les rendre plus accessibles.
- Créer un modèle pour évaluer l'accessibilité des biens de la CCN.
- Évaluer l'accessibilité de cinq bâtiments ou lieux existants de la CCN.
- Offrir de la formation sur la certification en matière d'accessibilité, au besoin.
- Continuer de cibler et de surveiller les terrains et les propriétés de la CCN, y compris les bâtiments et les lieux publics, afin de repérer d'autres obstacles.

Des obstacles à l'accessibilité ont été repérés sur certaines promenades publiques.

- Rendre les promenades publiques plus accessibles grâce à des projets pilotes.
-

Obstacles : environnement bâti	Mesures prévues : environnement bâti
<p>Le siège social de la CCN comporte des obstacles physiques. Ces obstacles comprennent l'aménagement de la salle de conférence, les points d'entrée de l'immeuble et l'aménagement des plans d'étage.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer et travailler avec les personnes handicapées pour s'assurer qu'elles peuvent accéder au siège social de la CCN en toute sécurité.• Continuer de surveiller la présence d'obstacles supplémentaires dans les espaces de travail de la CCN.• Respecter les lignes directrices en matière d'accessibilité universelle pour le nouveau siège social de la CCN.
<p>Équipement de travail inaccessible : l'équipement utilisé par le personnel en milieu de travail peut ne pas être entièrement accessible ou ne pas respecter les normes d'accessibilité.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Consulter le personnel au sujet des besoins, des exigences et de l'équipement en matière d'accessibilité pour le nouveau siège social de la CCN.• Informer les gestionnaires du processus de demande de matériel accessible pour le personnel.

3. Technologies de l'information et des communications

La CCN fournit des outils et des services de technologies de l'information et des communications à l'échelle de l'organisation, ainsi que de l'expertise en gestion de l'information et en géomatique, conçus pour assurer des activités aussi efficaces qu'efficaces.

Pendant le processus d'approvisionnement en technologies de l'information et des communications, en logiciels et en matériel, la CCN privilégie les solutions qui respectent les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 de niveau AA 2 (norme sur l'accessibilité des sites Web). Ces règles fournissent des spécifications techniques visant à améliorer l'accessibilité des contenus Web, des sites Web et des applications Web pour tous les appareils destinés aux personnes handicapées ayant un vaste éventail d'incapacités, y compris des incapacités auditives, cognitives, neurologiques, physiques, visuelles et de la parole.

Obstacles : technologies de l'information et des communications

Logiciel inaccessible : certaines solutions logicielles ne sont pas conformes ou sont partiellement conformes à la Norme sur l'accessibilité des sites Web du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Mesures prévues : technologies de l'information et des communications

- Évaluer la conformité de tous les systèmes logiciels à la Norme sur l'accessibilité des sites Web.
 - Élaborer une stratégie pour résoudre les problèmes de non-conformité partielle à la Norme sur l'accessibilité des sites Web.
 - Élaborer une norme d'architecture technologique pour l'accessibilité.
 - Trouver et se procurer un outil pour tester la conformité en matière d'accessibilité.
 - Remplacer ou modifier les solutions de technologie de l'information pour respecter ou dépasser la Norme d'accessibilité des sites Web.
-

4. Communications (autres que les technologies de l'information et des communications)

La CCN communique avec le public en utilisant de multiples médias, comme des pages Web, des blogues, des avis aux médias, des coupures de presse, des communiqués, des avis de fermeture, des invitations aux médias, des annonces à la radio et dans les journaux locaux, ainsi que des publicités numériques sur les plateformes en ligne et dans les médias sociaux. La CCN crée également du matériel de communication visuel, y compris des photos, des vidéos, des infographies, des cartes, des brochures, des affiches et des panneaux.

La CCN interagit avec le public pendant les consultations publiques en ayant recours à des sondages en ligne, à des ateliers et à des événements publics virtuels ou en personne, comme « La CCN ouverte ».

Obstacles : communications	Mesures prévues : communications
La signalisation et le matériel d'orientation dans les lieux publics n'ont pas été évalués à l'égard de l'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none">• Mener des études comparatives sur la signalisation inclusive et la signalisation qui est mise à jour.
L'information sur le niveau d'accessibilité des terrains et des actifs appartenant à la CCN n'est pas bien communiquée. Ce critère s'applique à l'information proposée en ligne ou dans les lieux publics.	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le matériel de communication au besoin et communiquer plus d'information sur l'accessibilité des espaces publics sur notre site Web.
Les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) ne peuvent être présentées que par écrit.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour l'information en ligne au sujet de la transparence à la CCN et du processus de demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Obstacles : communications

Toutes les communications n'utilisent pas nécessairement un langage inclusif, ou ne sont pas proposées dans divers formats accessibles. Exemples :

- Documents audios seulement, comme les réunions ou les discours.
- Matériel visuel, comme des images, des cartes et des présentations.

Mesures prévues : communications

- Collaborer avec le comité d'analyse comparative entre les sexes plus et le comité sur la diversité et l'inclusion pour explorer des façons d'améliorer l'utilisation d'un langage inclusif lors de la communication.
- Rédiger des lignes directrices destinées au personnel sur la manière :
 - d'appliquer une perspective d'accessibilité, d'inclusion et d'intersectionnalité au contenu;
 - de créer des produits de communication accessibles, y compris du contenu Web, des documents et du matériel visuel;
 - de fournir des services accessibles;
 - d'organiser des réunions et des activités accessibles.

Obstacles : communications	Mesures prévues : communications
<p>Le langage utilisé dans les communications et les consultations peut correspondre à un niveau de littératie élevé, et ce n'est pas toutes les communications qui utilisent un langage clair.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger des lignes directrices destinées au personnel sur l'utilisation d'un langage clair.
<p>Les communications numériques, y compris les documents proposés sur le site Web et l'intranet de la CCN, ne respectent pas actuellement la Norme sur l'accessibilité des sites Web.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour le contenu du site Web public et de l'intranet de la CCN pour en assurer la conformité à la Norme d'accessibilité des sites Web.
<p>Les sondages internes et les modèles de rapport peuvent ne pas être entièrement accessibles ni offerts dans d'autres formats.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Déterminer la façon de s'assurer que les sondages, les consultations et les modèles de rapports sont compatibles avec les logiciels d'accessibilité, et qu'ils répondent aux exigences en matière d'accessibilité.• S'assurer que tous les documents de planification et toutes les communications à venir, ou mis à jour, sont disponibles dans des formats accessibles, et qu'ils respectent la Norme sur l'accessibilité des sites Web.

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

La CCN acquiert une vaste gamme de biens et de services; par conséquent, une politique d'approvisionnement de la CCN a été établie pour guider le personnel.

Obstacles : acquisition de biens, de services et d'installations

La Politique sur l'approvisionnement de la CCN et les processus d'acquisition de biens et de services ne tiennent pas compte des exigences en matière d'accessibilité. Ils ne font aucun renvoi à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, ce qui peut avoir une incidence sur l'acquisition de biens et de services accessibles.

Mesures prévues : acquisition de biens, de services et d'installations

- Examiner et mettre à jour la Politique sur l'approvisionnement et les procédures connexes pour :
 - inclure des critères d'accessibilité et des exigences dans le processus d'approvisionnement en biens et services;
 - inclure un renvoi à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

6. Conception et prestation de programmes et de services

La CCN est responsable du développement, de la conservation et de l'amélioration de la région de la capitale nationale.

La CCN planifie, réglemente, conçoit et approuve les changements, et elle coordonne l'utilisation des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale pour s'assurer qu'ils inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils reflètent le rôle et l'importance de la capitale. La conception et la prestation des programmes et des services sont très variées.

Obstacles : conception et prestation de programmes et de services

Manque de directives en matière de conception qui respecte l'accessibilité universelle.

Mesures prévues : conception et prestation de programmes et de services

- Terminer les Lignes directrices de conception pour la région de la capitale nationale, qui comprennent des directives sur l'accessibilité et l'analyse comparative entre les sexes plus.
- Travailler à une nouvelle approche à l'égard de l'accessibilité universelle avec les politiques, les lignes directrices et les plans exigés en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Obstacles : conception et prestation de programmes et de services

Les énoncés des besoins internes pour la prestation des programmes et des services ne nécessitent actuellement aucune analyse de l'accessibilité.

Mesures prévues : conception et prestation de programmes et de services

- Élaborer de nouvelles procédures et mettre à jour les énoncés des besoins pour l'examen et l'approbation des projets afin d'assurer la conformité aux normes d'accessibilité, aux codes du bâtiment et aux lois pertinentes.
- Mettre à jour le modèle d'énoncé des besoins de façon à exiger une analyse de l'accessibilité pour tous les projets.

Les personnes handicapées ne sont pas toujours consultées lors de la conception des plans, sondages, rapports et politiques de programmes et de services.

- Mettre en œuvre une procédure pour les initiatives de planification de la CCN afin de prévoir des consultations et de déterminer qui sera consulté avant les consultations.
- Élaborer un processus d'examen des consultations pour les initiatives de planification à long terme de la CCN qui comprend une liste normalisée de parties prenantes, de partenaires et de groupes locaux et nationaux représentant les personnes handicapées.

Il se peut que la conception et la prestation des activités publiques organisées par la CCN ne tiennent pas pleinement compte des exigences en matière d'accessibilité.

- Peaufiner et utiliser la liste de vérification de l'accessibilité dans le cadre des activités publiques.

7. Transport

La CCN possède un parc de véhicules. Ces véhicules sont utilisés par le personnel pour effectuer les activités quotidiennes courantes du mandat de la CCN et les interventions d'urgence.

Le parc se compose de divers types de véhicules, y compris des véhicules standard et électriques, et des bicyclettes.

La CCN possède également des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Obstacles : transport

La CCN a pour l'instant suffisamment de véhicules dans son parc, mais des problèmes d'approvisionnement continus pourraient compliquer l'obtention de véhicules et de vélos accessibles supplémentaires si de nouveaux besoins sont cernés.

Mesures prévues : transport

- Continuer de consulter le personnel qui utilise les véhicules du parc actuel pour répertorier les problèmes d'accessibilité et apporter des modifications, au besoin.

III. Consultations

La Direction des ressources humaines et de la gestion des installations a coordonné les efforts de consultation au nom de toutes les directions de la CCN. Toutes les directions de la CCN ont participé à la détermination des obstacles, à l'élaboration de mesures pour les éliminer et à l'élaboration du Plan sur l'accessibilité de la CCN.

Nous avons consulté des personnes handicapées pendant l'élaboration du Plan sur l'accessibilité.

Des spécialistes internes en recherche et en consultation ont contribué à l'élaboration des plans de consultation.

Processus de consultation

Activités de consultation

- Au cours des dernières années, la CCN a consulté le Conseil des Canadiens avec déficiences au sujet des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées au sein de la CCN.
- La CCN a mené de nombreux sondages et études publics qui tenaient compte de l'accessibilité :
 - Deux sondages (2021 et 2022) sur le programme de mobilité active pour s'assurer qu'il tient compte de l'accessibilité, ainsi qu'une étude distincte sur des programmes semblables à l'échelle du Canada.
 - Deux études évaluant la façon dont les sentiers sont utilisés, y compris par les personnes qui se déplacent avec une aide à la mobilité.
 - Un sondage sur l'utilisation de la navette d'été du parc de la Gatineau, qui comprenait une question pour savoir si les personnes interrogées ont un handicap.

- Août 2022 : Une mise à jour a été fournie au comité consultatif sur l'accessibilité universelle au sujet de la mise en œuvre du Plan sur l'accessibilité, et des commentaires ont été fournis et pris en considération.
- Le comité consultatif sur l'accessibilité universelle a eu l'occasion d'examiner et de commenter la première ébauche avant qu'elle ne soit examinée par l'équipe de direction de la CCN.
- Octobre 2022 : La CCN a créé et mené un sondage interne auprès du personnel au sujet des obstacles et des solutions qu'il proposerait pour les éliminer.
 - 76 % des membres du personnel ont répondu à ce sondage.
 - Les résultats ont servi à valider les obstacles et les mesures prévues pour les éliminer.
 - Le personnel a également eu l'occasion de déterminer s'il voulait participer aux groupes de discussion sur l'accessibilité et les obstacles au sein de la CCN.
- Pendant le mois d'octobre 2022, une première version du plan a été fournie à divers comités internes, comme le comité de consultation sur la gestion du travail, le comité de santé et de sécurité au travail, le comité sur la diversité et l'inclusion et le comité d'analyse comparative entre les sexes plus.
- En novembre 2022, le comité de la haute direction de la CCN a été consulté au sujet du plan après que ce dernier a été soumis à un examen de la rédaction en langage clair.
- En décembre 2022, le comité consultatif sur l'accessibilité universelle a eu une autre occasion de fournir des commentaires avant l'approbation finale.

Le plan a été approuvé par le comité de la haute direction de la CCN.

Consultation continue

La CCN s'est engagée à poursuivre la consultation des membres du public et du personnel handicapé ainsi que des organismes qui soutiennent les personnes handicapées, pour connaître leurs points de vue et leurs expériences avec la CCN. Le processus de consultation sera continu. À court terme, la CCN prévoit de tenir des groupes de discussion et des entrevues avec les personnes qui ont participé au sondage susmentionné et qui ont manifesté un intérêt pour poursuivre les consultations. Les résultats du sondage et des groupes de discussion éclaireront les consultations, les rapports d'étape et les plans sur l'accessibilité à venir.

Glossaire

Handicap désigne une déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, un trouble d'apprentissage ou de la communication ou une limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.

Types d'incapacité dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017

- Vision
- Ouïe
- Mobilité
- Flexibilité
- Dextérité
- Douleur
- Apprentissage
- Développement
- Santé mentale
- Mémoire

Inclusion est le fait d'inclure quelqu'un ou quelque chose dans un groupe. Un milieu de travail inclusif est juste, équitable, solidaire, accueillant et respectueux. L'inclusion reconnaît, valorise et met à profit les différences d'identités, de capacités, d'antécédents, de cultures, de compétences, d'expériences et de perspectives qui appuient et renforcent le cadre en évolution des droits de la personne au Canada.

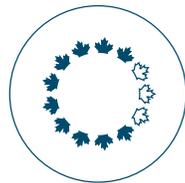
Mesure d'adaptation désigne tout changement dans le milieu de travail qui permet à une personne ayant une incapacité ou une limitation fonctionnelle de faire son travail. Les changements peuvent comprendre :

- des modifications apportées à l'espace de travail physique;
- une adaptation du matériel ou des outils;
- un horaire de travail flexible ou un partage d'emploi;
- le déplacement de l'espace de travail de la personne;
- la possibilité de travailler de la maison;
- la réaffectation ou l'échange de certaines tâches non essentielles pour d'autres;
- un congé en cas de rendez-vous chez le médecin.

Les mesures d'adaptation peuvent être temporaires, périodiques ou à long terme, selon la situation de la personne concernée ou les changements dans le milieu de travail.

Obstacle est tout élément — notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique — qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.

Obstacles comportementaux sont des comportements, des perceptions et des hypothèses discriminatoires à l'égard des personnes handicapées. Ces obstacles découlent souvent d'un manque de compréhension, ce qui peut amener les gens à ignorer ou à juger les personnes handicapées, ou à avoir des idées fausses à leur sujet.



**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION**
